



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour l'adjuvant **FIELDOR MAX***

de la société Nichino Europe Co., Ltd

enregistrée sous le n° 2025-0806

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 8 juillet 2025,

La mise sur le marché de l'adjuvant référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	FIELDOR MAX DJEEN FULL MAX SQUAD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Nichino Europe Co., Ltd Vision Park Histon 5 Pioneer Court CB24 9PT CAMBRIDGE Royaume-Uni
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	801,2 g/L - huile de soja éthoxylée (CAS n° 61791-23-9)
Numéro d'intrant	2140189
Numéro d'AMM	2140227
Fonction	Adjuvant pour bouillies fongicide, herbicide et insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/11/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché l'adjuvant uniquement dans les emballages :

Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité fluoré	3 L